CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E136013** **VALABLE JUSQU'AU** **28/09/2027**

ÉDITÉ LE 15/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/11/2014

Raison sociale : THIERRY GESLIN

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 04/02/2023

Capital : 3 000

7 RUE DES CHAMPS BEAUCHERS
MARTIGNE BRIAND
49380 TERRANJOU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 808 818 975

Siret : 808 818 975 00027

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5407308

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 105308880001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 10530880001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 02 41 38 34 54 **Fax :**

Portable : 06 46 33 68 01

Responsabilité légale :
THIERRY GESLIN GÉRANT

Site Internet :

E-mail : eurlgeslin@orange.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 700 382 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel		18/06/2025
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	1	28/06/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/07/2026 08:28

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E136013** **VALABLE JUSQU'AU** **28/09/2027**

ÉDITÉ LE **15/07/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/11/2014
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 04/02/2023
Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 808 818 975

Siret : **808 818 975 00027**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 5407308
Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 105308880001
Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 10530880001
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : **THIERRY GESLIN**

7 RUE DES CHAMPS BEAUCHERS
MARTIGNE BRIAND
49380 TERRANJOU

Téléphone : 02 41 38 34 54 **Fax :**
Portable : 06 46 33 68 01

Site Internet :
E-mail : eurlgeslin@orange.fr

Responsabilité légale :
THIERRY GESLIN GÉRANT

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	18/06/2025
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	17/11/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/07/2026 08:28

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.